

# Classement 2004 et ajustements : 73 surclassements... sans déclassement !

Patrick FALCONNIER



## Réunion de travail à la DESCO le 4 février 2004

Cette réunion de travail, demandée par le SNPDEN, avait pour objectif de déterminer les possibilités budgétaires de surclassement à la rentrée 2004 à partir des

opérations dites de « réseaux ». En effet le nombre d'établissements évolue sans cesse, et il est à la hausse depuis plusieurs années : or le nombre d'établissements s'apprécie par rapport à des pourcentages prévus dans le statut, qu'il convient donc de recalculer.

## Évolution du réseau scolaire à la rentrée 2004

ÉTABLISSEMENTS	SUPPRESSIONS						CRÉATIONS					
	TOTAL	Cat. 1	Cat. 2	Cat. 3	Cat. 4	Cat. 4 ex.	TOTAL	Cat. 1	Cat. 2	Cat. 3	Cat. 4	Cat. 4 ex.
Collèges	5	2	2	1	0		24	23	0	1	0	
Lycées	3		1	1	1	0	14		9	1	4	0
LP	14	3	6	2	3		2	0	0	0	2	
<b>TOTAL</b>	<b>22</b>	<b>5</b>	<b>9</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>40</b>	<b>23</b>	<b>9</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>0</b>

ÉTABLISSEMENTS	SOLDE: CRÉATIONS - SUPPRESSIONS					
	TOTAL	Cat. 1	Cat. 2	Cat. 3	Cat. 4	Cat. 4 ex.
Collèges	19	21	-2	0	0	
Lycées	11		8	0	3	0
LP	-12	-3	-6	-2	-1	
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>0</b>	<b>-2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>

A noter que les LP continuent à être moins nombreux - même si le solde est positif - du fait de transformations en lycées polyvalents ou en lycées des métiers.

## Les possibilités budgétaires par type d'établissements

CATÉGORIE	POSSIBILITÉS BUDGÉTAIRES		
	COLLÈGES	LP	LYCÉES
4 ex.			2
4	5	1	5
3	20	3	5
2	30	1	
<b>TOTAL</b>	<b>55</b>	<b>5</b>	<b>12</b>

C'est en fait grâce à 73 possibilités budgétaires qu'il a été possible de faire des propositions syndicales pour 5 LP, 12 lycées et 55 collèges. La délégation SNPDEN a défendu les mêmes positions que pour la révision générale du classement : nombre d'élèves (croissance des effectifs entre la rentrée 2002 et la rentrée 2003) et critères, sans s'interdire de défendre des demandes syndicalement

justifiées. Si nous avons été largement écoutés, nous n'avons pas pu faire aboutir toutes les demandes remontées directement ou par l'intermédiaire des SD et des SA, dont le total était largement supérieur aux possibilités.

Rappelons pour conclure que le SNPDEN reste attaché à un classement qui dure 3 ans afin d'avoir une clause de

sauvegarde de même durée ; il s'agissait également d'obtenir des surclassements sans aucun déclassement. Le système de classement étant ce qu'il est (la délégation a rappelé qu'il faudra réfléchir aux modalités 2007-2010), le SNPDEN peut s'enorgueillir d'en avoir tiré le maximum, et en profite pour remercier la DESCO pour la qualité des documents qui ont servi au groupe de travail.